

### **Question 1 - Concertation**

Notre CIQ souhaite participer activement et efficacement à la concertation organisée par les autorités municipales pour les projets d'aménagement concernant le quartier.

A cet effet, la concertation ne devrait pas consister, comme cela a été fréquent dans le passé, à l'invitation faite au CIQ de participer à une rencontre au cours de laquelle est effectuée une simple présentation du projet dont la configuration est déjà définitivement arrêtée. Le CIQ désirerait ainsi échanger avec les responsables politiques et les services techniques concernés aux diverses étapes de conception du projet, dès l'idée de projet.

**Vous engagez-vous à mettre en œuvre une telle formule de concertation ?**

Notre projet municipal prévoit de radicalement changer les choses, et de miser sur l'intelligence collective, comme sur le fait que ce sont les premiers concernés (les riverains) qui sont en général les mieux informés de certaines urgences.

La création prévue des Conseils de Gestion de Proximité dotés d'un budget de 150 euros par an et par habitant permettra l'intervention des habitants au cœur de la vie quotidienne, en relation avec les équipes techniques de la ville.

En matière d'urbanisme, il ne sera plus procédé à l'acceptation de permis de construire de logements collectifs, de lieux publics, de voiries ou autres, sans que le Conseil de proximité en ait été informé en amont et donné son avis écrit et public, publié, à ce sujet.

Il sera prévu dans la revue municipale 6 à 8 pages sur la vie des Conseils de proximité, en libre expression.

Il est prévu également de créer une plateforme numérique reliant tous les habitants à la ville, et une autre pour les Conseils de proximité pour le suivi des dossiers.

L'urbanisme et l'aménagement vont sortir de l'opacité pour devenir des outils publics au service du bien commun.

La ville est faite pour et par ses habitants.

### **Question 2 - Espace Carcassonne et devenir de la fête foraine**

Quel est le devenir envisagé pour l'espace Carcassonne et la fête foraine ? C'est une question soulevée à chaque échéance électorale et qui pour l'instant n'a pas reçu de réponse satisfaisante. L'implantation maintenant programmée d'un nouveau centre de secours et d'incendie va réduire de manière sensible la superficie consacrée habituellement à cette foire à partir de 2020.

**Quelle solution alternative réaliste préconisez-vous pour l'avenir ?**

**Envisagez-vous de créer un champ de foire nécessaire sur Aix en Provence dans un lieu mieux adapté ?**

Notre ville connaît de nombreuses manifestations dont l'emplacement doit être repensé, pour être optimisées.

Il faut effectivement créer un champ de foire, le long de l'autoroute pour limiter les nuisances et maximiser l'impact, en proposant des navettes électrique pour aller aussi en centre-ville.

Un champ de foire, pour être attractif, doit avoir un grand parking mais plus encore être connecté aux moyens de communication existants ( transports en commun).

L'espace Carcassonne doit être réaménagé au service de tous et du quartier. Au futur conseil de quartier de nous donner ses ambitions à ce sujet.

### **Question 3 - Roc Fleuri** (question en concertation avec le CIQ Pont de Béraud)

Notre CIQ a constaté avec satisfaction l'achat par la ville de 5 hectares de terrain situés au Roc Fleuri. En raison de sa localisation, cet espace naturel concerne à la fois notre CIQ et celui voisin du Pont de Béraud. De ce fait, les deux CIQ ont constitué un groupe de travail commun pour accompagner les futurs travaux et être un interlocuteur privilégié de la municipalité. A ce sujet les problématiques sont nombreuses : gestion des accès, création de pistes cyclables, équipements à installer, clôtures à envisager du côté de Bibemus en raison des risques d'incendie, liaison avec le parc de la Torse et le plateau de Bibemus.

Nos deux CIQ insistent sur un point essentiel qui est l'avenir de la parcelle incluse en plein milieu du futur parc qui reste une propriété privée comprenant une belle bastide dégradée, A ce sujet nos deux CIQ demandent :

- que la procédure de préemption soit mise en oeuvre par la municipalité en cas de vente de ce terrain,
- et qu'en tout état de cause elle reste classée en zone N au PLU de la ville.

**Quelle est votre position sur ces divers sujets : accès, équipements, pistes cyclables, fermeture partielle, préemption ?**

C'est un sujet sur lequel il faudra avancer rapidement, car les potentiels de ce lieu sont énormes et nous souhaitons également proposer une parcelle de jardin partagé pour ceux qui dans votre quartier vivent en appartement.

Nous souhaitons également que ce futur parc soit celui de tous les aixois, et qu'il exprime avec force et singularité la nouvelle identité péri-urbaine de la ville alliant la nature et le loisir familiale.

Une ferme pédagogique dotée d'un plan d'eau est envisageable, ainsi que le départ de la coulée bleu de la Torse vers l'Arc, axe global d'aménagement cyclable et végétalisé (sur les 5 prévus en centre-ville par notre équipe).

La préemption est une voie possible ; la négociation également concernant la bastide dont l'acquisition est effectivement nécessaire.

Le périmètre et les contraintes d'accès sont à travailler avec vous et les services municipaux compétents.

#### **Question 4 - Promenade de la Torse et espaces verts**

Le quartier Cézanne-Vallée de la Torse comporte de nombreux espaces verts, dont la promenade de la Torse et le futur parc du Roc Fleuri. Toutefois, les dispositions actuelles du PLU n'assurent pas toujours de manière adéquate la préservation de ces espaces. En outre, il existe dans le quartier plusieurs parcelles isolées, propriété de la ville, qui ne présentent pas de potentiel d'urbanisation et qui, dans le cadre du verdissement de la ville, mériteraient d'être classées en Espace Boisé Classé (EBC) à créer afin d'être plantées d'arbres.

**Vous engagez-vous à initier une modification du PLU relative à ces questions ?**

La ville a des réserves foncières et ma municipalité en réalisera également pour assurer sa capacité d'action à long terme. De ce fait, les affectations de parcelles libres ne seront pas décidées dans l'urgence car il faudra corréliser leur usage aux besoins de la ville dans son ensemble.

Pour autant, le caractère résidentiel de votre quartier doit être préservé en priorité et le choix d'un embellissement végétal est très cohérent.

#### **Question 5 - Legs Constant (conjointe avec le CIQ St Pierre Carcassonne)**

Un terrain de près d'un hectare situé rue Pierre de Coubertin, près de la Tour d'Aygozi, a été légué à la Ville par Eugène Constant en 1989, sous la condition "*que cet immeuble bâti et non bâti soit affecté essentiellement à l'aménagement d'espaces verts, jardin, terrain de jeux pour enfants et maison de gardien (...) à seul usage collectif*". Trente ans plus tard, malgré les engagements écrits des municipalités successives, ce site n'est toujours pas ouvert au public et le terrain est actuellement utilisé par les services municipaux des espaces verts pour entreposer du matériel.

En 2017, une proposition d'aménagement de ce terrain en parking pour 90 voitures a été annexée à la délibération du conseil municipal du 22 mars 2017, ce qui a réveillé les inquiétudes.

Nos CIQ s'opposent fermement à cette proposition et demandent que soient enfin respectées les volontés du testateur. Ils souhaiteraient également être associés à la réflexion sur les projets envisagés (jardins pédagogiques, point d'étape du PNU...).

**Comment comptez-vous respecter les dispositions de ce legs, et à quelle échéance ?**

La ville est titulaire de nombreux legs et je compte bien que ceux-ci s'exercent uniquement dans le cadre de l'objet testamentaire prévu, sans distorsion.

Ce bien doit tomber dans le domaine public de l'usage du quartier et de ses habitants ; une maison de quartier pourra utilement y être construite.

### **Question 6 - Urbanisme et étude d'impact**

Plusieurs programmes immobiliers (polyclinique Rambot, etc...), d'équipements publics (notamment le nouveau tribunal et le centre de secours SDIS implanté sur une partie du parking Carcassonne) ou commerciaux (hôtel traverse Saint-Pierre) sont en cours de réalisation ou projetés dans notre quartier ou dans les quartiers limitrophes.

Ces programmes auront un impact important sur le fonctionnement du quartier, notamment pour ce qui concerne la circulation automobile, les besoins de stationnement et la demande de transport public ; ils seront également source de diverses nuisances (bruit, pollution). Le CIQ préconise qu'une étude d'impact soit lancée très prochainement pour identifier les besoins en matière d'aménagements publics ou de services publics induits par les programmes ainsi que les mesures à mettre en oeuvre pour atténuer les nuisances qu'ils entraîneront.

**Vous engagez-vous à lancer rapidement une telle étude d'impact et à mettre en oeuvre les mesures qu'elle préconisera ?**

La municipalité actuelle ne s'est jamais soucié des riverains ni des conditions de circulation dans ses actions d'urbanisme. Plus encore, cette fin de mandat est caractérisée par une floraison de permis de construire, de projets pharaoniques très perturbants et que je compte bien stopper dans leur élan.

Il est pour moi inadmissible que la polyclinique devienne un ensemble urbain nouveau dans un quartier qui ne circule plus.

Notre municipalité a deux principes forts :

- Pas de nouvelles constructions sans conditions de circulation acceptables ;
- Par de voiries nouvelles ou rénovées sans le respect du piéton et du cycliste par des pistes et trottoirs adaptés ;

Nos quartiers ne sont pas là pour être des lieux de construction aux mains de la mairie mais pour être des lieux de vie, offrant un cadre agréable, et faisant peu à peu reculer le tout voiture au profit des transports en commun et des espaces verts.

### **Question 7 - Transports et voirie**

Notre CIQ milite pour qu'aucune voie routière nouvelle utilisable par les voitures ne soit créée dans le quartier, notamment toute voie qui aurait pour objet d'assurer une liaison entre l'avenue Fontenaille et l'avenue des Écoles militaires.

Par ailleurs, il propose l'achèvement de l'aménagement de « zones 30 » sur l'axe boulevard des Poilus / avenue des Écoles militaires / avenue René Cassin/ avenue général Préaud, de façon à pacifier le trafic automobile et à favoriser les déplacements des piétons et cyclistes.

Dans le cadre d'un « plan vélo » qui serait préparé pour l'ensemble de la ville, il préconise également la création d'une voie cyclable le long du boulevard des Poilus, à prolonger jusqu'au parc de la Torse.

Enfin, le CIQ rappelle sa demande de rétablissement de l'itinéraire ancien du minibus M1, en desservant le Cours Mirabeau, les Trois places et l'avenue du Val St André.

### **Comptez-vous retenir ces quatre propositions ?**

Oui et sans réserve aucune. Comme dit dans la réponse précédente, l'effort d'aménagement doit se faire au profit des modes de déplacements doux, au profit des cyclistes, piétons et véhicules électriques. Le retour d'une desserte en mini bus de proximité dont votre quartier a été privé ainsi que bien d'autres est une évidence ; là encore, erreur de l'actuelle municipalité qui ne consulte jamais la population et qui a préféré déployer ses moyens de transports dans un BHNS sur lequel il y a beaucoup à redire.

Le plan vélo doit être actualisé, mais les associations concernées ont beaucoup travaillé sur ce sujet et nous avons répondu au questionnaire adressé à notre liste de manière très favorable en ce sens.

### **Question 8 - Utilisation privative du parc de la Torse**

L'utilisation par des tiers de la promenade de la Torse pour une manifestation ponctuelle est soumise à l'accord des services municipaux en application d'un protocole très précis et extrêmement détaillé (2 pages). Or depuis quelques temps des activités commerciales sont organisées sur cet espace (séances de dressage de chiens, cours de gymnastique et de yoga...), dont certaines génèrent des nuisances sonores, sans autorisation préalable ni règlement de taxe d'occupation du domaine public.

### **Quelles dispositions prendrez-vous pour réguler de telles activités ?**

L'espace public est à tous, mais cela nécessite des règles claires quant à son usage ; ces règles n'existent plus dans notre ville ; Aix ne fait aujourd'hui que rajouter des exceptions en la matière et la situation devient floue voire inquiétante.

Je compte bien mener à terme rapidement après mon élection la naissance dans la plus grande clarté d'un document public en la matière qui précise les aspects administratifs et financiers de tout cela.

Un parc public doit le rester. Pour le reste, les particuliers ont d'autres possibilités dans le domaine privé. Seules les activités d'intérêt général peuvent éventuellement et sous conditions user d'un parc.

Un parc est également un lieu de rassemblement idéal pour la culture et le partage musical. Les nuisances en la matière sont inévitables ; mais elles doivent être exceptionnelles et se limiter à quelques nuitées dans l'année, en informant largement auparavant.

### **Question 9 – Sécurité**

**Quelles modalités pratiques prévoyez-vous de mettre en oeuvre pour améliorer la sécurité publique et la sûreté dans le quartier, notamment au niveau de la police municipale qui relève de la responsabilité du maire ?**

Je ne bénéficie pas à l'heure actuelle des diagnostics et chiffres concernant les délinquances de votre quartier ; un travail permanent doit pour moi être mené au sein de chaque quartier associant les associations d'habitant et CIQ, la police municipale et nationale, la mairie, afin de donner à tous la meilleure visibilité possible.

Pour nous la sécurité résulte de bien des paramètres : aménagement urbain, éclairage, animation, voisins vigilants, préventions et actions avec la jeunesse ... mais aussi des actions plus traditionnelles liant présence policière et caméra de vidéosurveillance.